Diffusion :

Entreprise :

- **VP RH & EHS**
- **Direction Générale**
- **Directeurs d'usine et CINDAL**
- **Directeurs de service**
- **Chefs de département**
- **Superviseurs**
- **Tous les employés d'Aludium**

Partenaires sociaux :

- **Comité d'entreprise**
- **Représentants Santé & Sécurité**

SOMMAIRE

	Page
1. Objectif	3
2. Champ d'application	3
3. Définition	3
4. Engagement d'Aludium	4
5. Cadre de référence	4
6. Prévention et détection	4
7. Contrôle et suivi	5
8. Communication et transparence	5
9. Responsabilité	5

1. OBJECTIF

Cette politique vise à réaffirmer l'engagement d'Aludium à respecter les droits humains et du travail dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

L'esclavage moderne, le travail forcé, la maltraitance humaine et l'exploitation des enfants sont des pratiques incompatibles avec nos valeurs, nos politiques internes et les Principes de Durabilité de l'ASI.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les employés, sous-traitants, fournisseurs et autres parties prenantes opérant ou collaborant avec Aludium, dans toutes les usines et pays où l'entreprise est représentée.

3. DEFINITION

L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits humains fondamentaux. Il peut prendre plusieurs formes : esclavage, servitude, travail forcé ou obligatoire, et traite d'êtres humains — toutes impliquant la privation de liberté d'une personne à des fins d'exploitation personnelle ou commerciale.

Aludium adopte une approche de **tolérance zéro** face à l'esclavage moderne et s'engage à agir de manière éthique et intègre dans toutes ses relations et activités. L'entreprise met en place des systèmes et contrôles efficaces pour s'assurer que l'esclavage moderne n'existe nulle part dans ses opérations ou sa chaîne d'approvisionnement.

Nous nous engageons également à garantir la transparence de nos activités et de notre approche de lutte contre l'esclavage moderne, conformément aux obligations de la présente politique.

Nous attendons le même niveau d'exigence de la part de nos sous-traitants, fournisseurs et partenaires commerciaux. Des clauses spécifiques interdisant le recours au travail forcé, obligatoire ou à la traite d'êtres humains — qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants — sont intégrées à nos processus de recrutement et d'achat, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent ces standards à leur propre chaîne d'approvisionnement.

4. ENGAGEMENT D'ALUDIUM

Aludium s'engage à:

- Interdire toute forme de travail forcé, servitude, maltraitance humaine ou exploitation des enfants.
- Respecter les droits humains de tous les travailleurs, en garantissant un emploi librement choisi et des conditions de travail décentes.
- S'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants partagent les mêmes principes éthiques.
- Promouvoir une culture de transparence et de signalement sécurisé.
- Évaluer et améliorer en continu les processus de diligence raisonnable en matière de droits humains et de durabilité.

5. CADRE DE REFERENCE

Cette politique s'appuie sur :

- Le **Standard de Performance de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI)**, Principe 2 : Droits Humains.
- Les **Conventions fondamentales de l'OIT** (29, 105, 138, et 182).
- Le **Code de Conduite d'Aludium**.
- Les certifications **ISO 45001**, **ISO 14001**, et **Ecovadis**.
- Les **conventions collectives** en vigueur en Espagne et en France.
- Les **lois du travail** applicables dans tous les pays où nous opérons.

6. PREVENTION ET DETECTION

Aludium a mis en place des mécanismes spécifiques pour prévenir l'esclavage moderne :

- Évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement et le recrutement.
- Clauses contractuelles interdisant le travail forcé ou le travail des enfants.
- Audits périodiques des fournisseurs et contrôles de conformité éthique.
- Diligence annuelle en matière de droits humains.
- Formations continues sur les droits humains et le travail décent.
- **Canal d'alerte** disponible sur notre site web pour les employés et tiers.
- **Comité de Durabilité** chargé de superviser la mise en œuvre de cette politique.

7. CONTROLE ET SUIVI

Les performances seront suivies à travers :

- Des **indicateurs de durabilité et de conformité**.
- Un **examen annuel** des fournisseurs stratégiques.
- Des **évaluations lors des audits de certification** (Ecovadis, ISO, ASI).
- Le **suivi des plaintes et des actions correctives**.
- Les **résultats annuels** de la diligence raisonnable en matière de droits humains.

8. COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

- Publication de cette politique sur le site web d'Aludium.
- Déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, conformément aux exigences de l'ASI.
- Communication continue avec les parties prenantes sur les mesures mises en œuvre et les résultats obtenus.

9. RESPONSABILITE

La responsabilité ultime de cette politique incombe à la **Direction Générale d'Aludium** et au **Comité de Durabilité**.

Tous les employés doivent agir conformément à cette politique et **signaler toute suspicion de violation**.

Approuvé par :

Aludium CEO